

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Vendredi 8 mai 2020

GESTION DE CRISE

CORONAVIRUS COVID-19 - COMMUNIQUÉ N°26

DÉCHETS : DÈS LE 11 MAI, LES COLLECTES DES DÉCHETS REPRENENT PROGRESSIVEMENT SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN

Dans le cadre du déconfinement, la Métropole Aix-Marseille-Provence se mobilise pour proposer une reprise progressive de l'activité normale des services de collecte des déchets pour répondre aux besoins des habitants et à la relance de l'activité.

Dans le cadre de la mise en œuvre de son Plan de continuité d'activité, la Métropole avait fait le choix de recentrer ses moyens humains et logistiques sur les services prioritaires de collecte des ordures ménagères.

Ainsi, à partir du 21 mars 2020, la collecte du tri sélectif en porte-à-porte, des encombrants, des déchets verts et celle des points de collecte des textiles avaient été progressivement réduites ou arrêtées sur l'ensemble du territoire métropolitain tandis que les déchèteries avaient été fermées de manière provisoire avant de rouvrir progressivement fin avril.

À partir du 11 mai, la Métropole mettra en œuvre la reprise des activités de collecte des déchets selon les modalités suivantes :

La collecte des ordures ménagères reprend une fréquence habituelle :

- Dès le 11 mai : reprise de la fréquence normale sur les territoires du Pays d'Aix, du Pays Salonais, Istres Ouest-Provence et du Pays d'Aubagne et de l'Etoile,
- Dès le 18 mai : reprise de la fréquence normale sur le Territoire Marseille-Provence,
- Dès le 25 mai : reprise de la fréquence normale sur le Territoire du Pays de Martigues.

La collective sélective en porte-à-porte reprend progressivement :

- Dès le 11 mai : reprise de l'activité normale sur les territoires Marseille-Provence, du Pays d'Aix, du Pays Salonais et Istres Ouest-Provence,
A noter que pour le Pays d'Aubagne et de l'Etoile, sur lequel la collective sélective se fait uniquement via les points d'apport volontaire, la fréquence redevient normale.
- Dès le 25 mai : reprise de l'activité complète sur le Territoire du Pays de Martigues

A l'occasion de cette reprise d'activité, la Métropole Aix-Marseille-Provence rappelle aux habitants qu'il est plus que jamais nécessaire qu'ils continuent à respecter les consignes et adoptent ou reprennent les bons gestes de tri (<https://www.ampmetropole.fr/reduire-trier-collecter-traiter-le-cercle-vertueux>)

La collecte des encombrants, des déchets verts et des cartons des commerçants reprend globalement le 11 mai sur l'ensemble du territoire métropolitain :

Si la prise de rendez-vous pour la collecte des encombrants et déchets verts sera proposée dès le 11 mai, les rendez-vous se dérouleront qu'à partir du 18 mai sur certains territoires.

- La collecte des déchets verts reprend pour les territoires Marseille-Provence et du Pays d'Aix,
- La collecte des cartons des commerçants reprend le 11 mai pour les territoires du Pays d'Aix, du Pays Salonais, du Pays d'Aubagne et de l'Etoile et d'Istres-Ouest Provence, et reprendra le 25 mai pour le Pays de Martigues.

La collecte des points d'apport volontaire textile reprend progressivement dès le 11 mai pour un retour à la normale fin mai sur l'ensemble des territoires :

- Dès le 11 mai : reprise sur les territoires du Pays d'Aix et du Pays Salonais,
- Fin mai : reprise de la collecte sur les territoires Marseille-Provence, du Pays d'Aubagne et de l'Etoile et du Pays de Martigues. Sur ces territoires, les habitants sont donc appelés à ne pas déposer leurs textiles avant fin mai.
- Sur le territoire Istres-Ouest Provence, les PAV textiles sont gérés par les communes.

La réouverture des déchèteries se poursuit

Entamée dès le 21 avril, la réouverture des déchèteries métropolitaines se poursuit massivement à partir du 11 mai avec des modalités qui diffèrent selon les territoires :

- Pour les territoires Pays d'Aix, Pays Salonais, Pays d'Aubagne et de l'Etoile, Istres-Ouest Provence : réouverture de l'ensemble des déchèteries aux horaires habituels.

A noter que la fin des prises de rendez-vous est effective pour le Pays d'Aix et qu'elle le sera à compter du 18 mai pour le Pays d'Aubagne et de l'Etoile.

- Pour le Territoire Marseille-Provence : réouverture de l'ensemble des déchèteries aux horaires habituels, à l'exception de celles de Marseille/Château-Gombert et Carry-le-Rouet qui resteront fermées jusqu'au 20 juin en raison des travaux qui y sont conduits.
- Pour le Territoire du Pays de Martigues, la déchèterie de Croix-Sainte sera ouverte du lundi au samedi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00, à partir du 11 mai mais pour l'apport des déchets verts uniquement.

A partir du 25 mai, tous les déchets habituels pourront y être apportés.

Les déchèteries de La Couronne et du Vallon du Fou restent pour l'heure fermées.

La réouverture des déchèteries permet notamment de lutter contre les dépôts sauvages et les brûlages, et donc limiter ainsi les rejets de particules fines dans l'air tout en permettant aux métropolitains de respecter leurs obligations légales de débroussaillage.

En déchèteries, des consignes sanitaires sont mises en œuvre pour la sécurité de tous.

L'ensemble des informations détaillées et mises à jour sur la reprise de la collecte des déchets est disponible sur la site de la Métropole
<https://www.ampmetropole.fr/actualites/reprise-collecte-dechets>

CONTACTS PRESSE

Responsable du Service Presse : Stéphane GIREAU
T : 04 91 997 997
stephane.gireau@ampmetropole.fr

